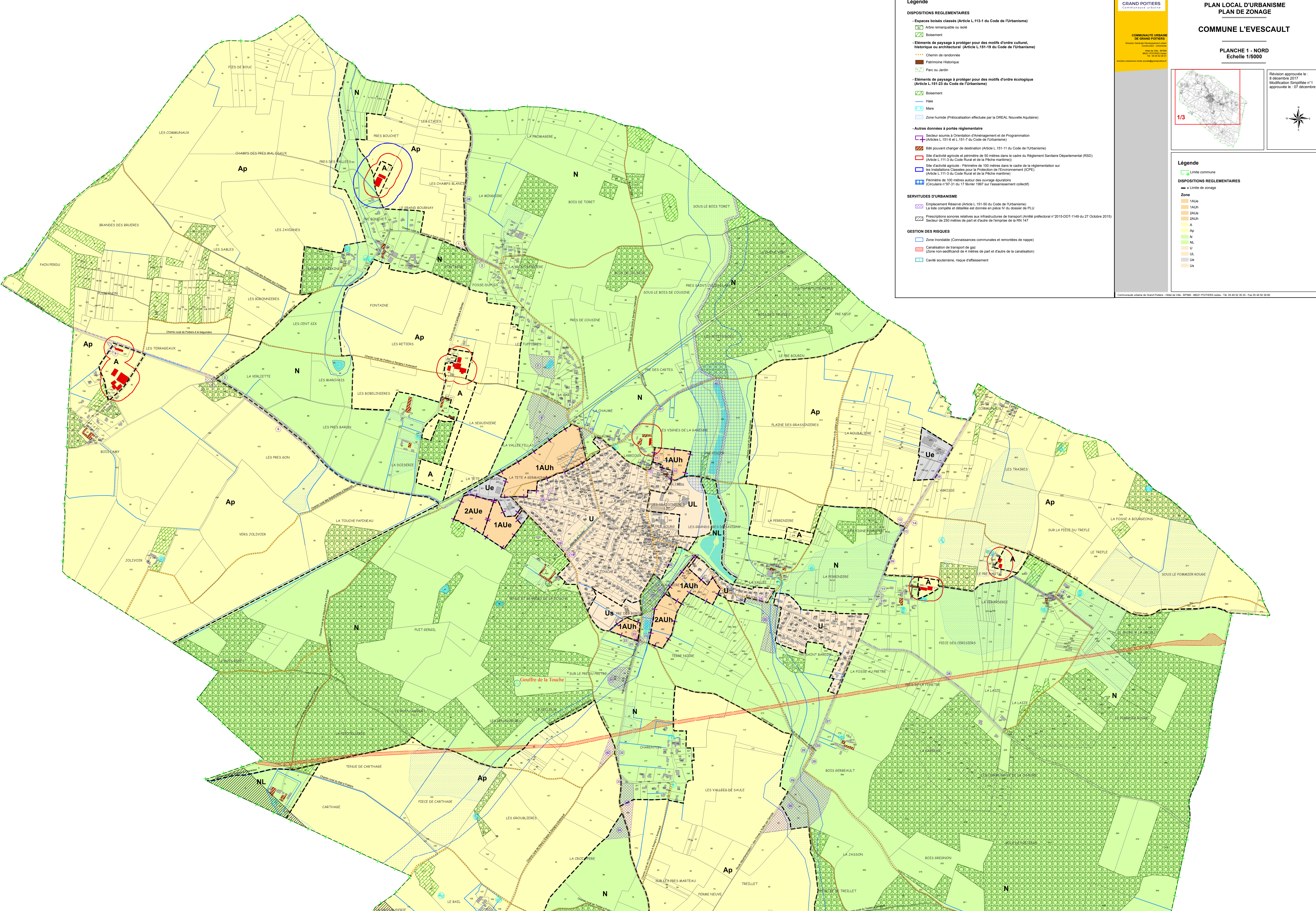




Légende

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- Espaces boisés classés (Article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Arbre remarquable ou isolé
 - Boisement
- Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Chemin de randonnée
 - Patrimoine Historique
 - Parc ou Jardin
- Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Boisement
 - Haie
 - Mare
 - Zone humide (Prélocalisation effectuée par la DREAL Nouvelle Aquitaine)
- Autres données à portée réglementaire
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (Article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - Site d'activité agricole et périmètre de 50 mètres dans le cadre du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) (Article L.111-3 du Code Rural et de la Pêche maritime)
 - Site d'activité agricole - Périmètre de 100 mètres dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (Article L.111-3 du Code Rural et de la Pêche maritime)
 - Périmètre de 100 mètres autour des ouvrages épuratoires (Circulaire n°97-31 du 17 février 1997 sur l'assainissement collectif)

SERVITUDES D'URBANISME

- Emplacement Réserve (Article L.151-50 du Code de l'Urbanisme)
 - La liste complète et détaillée est donnée en pièce IV du dossier de PLU
- Prescriptions sonores relatives aux infrastructures de transport (Arrêté préfectoral n°2015-DOT-1149 du 27 Octobre 2015)
- Secteur de 250 mètres de part et d'autre de l'emprise de la RN 147

GESTION DES RISQUES

- Zone Inondable (Connaissances communales et remontées de rappe)
- Canalisation de transport de gaz (Zone non-suffisamment de 4 mètres de part et d'autre de la canalisation)
- Cavité souterraine, risque d'affaissement

GRAND POTIERS
Communauté Urbaine

COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND POTIERS
Direction Générale d'Urbanisme et d'Aménagement
Département : 16300
BOIS POTIERS CODE 16 05 49 52 35 35
direction.urbanisme@communautegp.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE

COMMUNE L'EVESCAULT

PLANCHE 1 - NORD
Echelle 1/5000

Révision approuvée le : 8 décembre 2017
Modification Simplifiée n°1 approuvée le : 07 décembre 2018

Légende

— Limite commune

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

— Limite de zonage

Zone

- 1AUe
- 1AUh
- 2AUe
- 2AUh
- A
- Ap
- N
- NL
- U
- Ue
- UL
- Us

Communauté Urbaine de Grand Pottiers - 100m de Ville - BP1569 - 86021 POTIERS cedex - Tél. 05 49 52 35 35 - Fax 05 49 52 36 80